CLIC

Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique

PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

*GUIDE DES SENIORS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY*

# BIEN VIEILLIR

## PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

# EDITO

« Bien vieillir », le poème de Catherine FEREY souligne que la vieillesse n'est pas une maladie mais une richesse. L'allongement de durée de vie est une chance à saisir, non pas une fatalité à subir.

Le progrès médical a changé la face du vieillissement. La société doit en tenir compte non seulement pour améliorer la qualité de vie pendant cette période, mais aussi pour remettre en question les idées reçues et permettre aux personnes âgées de participer pleinement à la vie collective. Au lieu de les exclure, il faut faire en sorte qu'elles puissent contribuer, grâce à leur expérience.

Dans ce cadre, le plan national « BIEN VIEILLIR » a pour ambition de proposer les étapes d'un chemin pour un « vieillissement réussi », tant du point de vue de la santé individuelle que des relations sociales, en valorisant l'organisation et la mise en œuvre des actions de prévention adaptées.
Il recommande de maintenir les personnes âgées en relation avec les autres générations. Cependant, en vieillissant, on perd son autonomie et il devient parfois difficile de rester à son domicile, sans accompagnement.
Afin de favoriser le choix des personnes âgées, la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay dispose de structures qui permettent de les aider à rester à domicile, mais également d'établissements de qualité pour les accueillir lorsque leur dépendance est forte.
Les personnes âgées et leur entourage peuvent s'adresser au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) qui est présent pour les accompagner.
La Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay est à l'écoute des aînés afin de les soutenir dans leurs démarches.

*Ce guide se veut un outil utile pour vous informer sur les services et dispositifs dont vous pouvez bénéficier. N'hésitez pas à prendre contact avec le CLIC pour obtenir des informations personnalisées, adaptées à votre situation.*

La Présidente de la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay,
Gaëlle NICOLAS


CLIC.....p.3

VIVRE A DOMICILE.....p.5

PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE.....p.14

BENEFICIER D'UN ACCUEIL PONCTUEL.....p.15

AUTRES SOLUTIONS ALTERNATIVES.....p.17

AUTRES STRUCTURES UTILES.....p.18

CHOISIR UN LIEU D'HEBERGEMENT.....p.19

BENEFICIER D'AIDES FINANCIERES.....p.23

PROTEGER LA PERSONNE.....p.25

LES SERVICES SOCIAUX.....p.27

LES ADRESSES UTILES.....p.29

MODALITES D'INTERVENTION DU CLIC.....p.31

NOTES.....p.34

# CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Le Conseil Départemental du Finistère a mis en place des Centres Locaux d'Information et de Coordination afin de favoriser la proximité avec le public et de favoriser l'accès aux droits. Il a souhaité que se mette en place un CLIC sur le territoire de la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP).
Par convention, le Département du Finistère a confié au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Pleyben-Châteaulin-Porzay, la mission d'animer ce CLIC.

Le CLIC s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, à leur famille, aux professionnels et bénévoles intervenant dans le domaine médical, paramédical et social. Il a pour vocation de constituer un guichet unique qui propose aux personnes concernées toutes les informations concernant les différents services et dispositifs d'aide dont elles peuvent bénéficier.

Des informations et conseils : accès aux droits, services et dispositifs existants, amélioration de l'habitat, structures d'accueil pour personnes âgées dépendantes, protection juridique, les transports et loisirs

Une écoute, un accueil personnalisé et confidentiel

La coordinatrice du CLIC propose gratuitement

Une aide dans vos démarches administratives, dans la mise en place des interventions

Un soutien pour vous et votre famille

*Elle assure également un travail de partenariat et de coordination avec l'ensemble des professionnels dans l'intérêt de la personne âgée et des familles.*

Le CLIC organise des conférences-débats sur des thèmes déclinés autour de la notion de prévention du vieillissement, en lien avec différents partenaires.
Il travaille en coordination avec les professionnels locaux impliqués dans la vie quotidienne des seniors.

Ce guide a pour but de vous informer sur les services existants. Il est possible de compléter les informations du présent guide par une rencontre avec la coordinatrice du CLIC afin d'avoir une réponse adaptée à vos besoins. La coordinatrice se tient à votre disposition pour un accueil personnalisé et une évaluation de vos besoins.

Le CLIC est ouvert au public **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**.

## Permanences SANS rendez-vous

Tous les jeudis à la MSAP de 9h à 12h.

## Permanences SUR rendez-vous

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi de 14h à 17h

- ✓ A la Maison des Services Au Public (MSAP), 33 quai Robert Alba à Châteaulin
- ✓ A votre domicile
- ✓ A la mairie de votre lieu de résidence

+++Contacts

**CLIC**
**33 Quai Robert Alba**
**29150 Châteaulin**
**Tél : 02 98 16 14 25**
**E-mail : clic@ccpcp.bzh**
**Site Internet : www.ccpcp.bzh**

# VIVRE A DOMICILE

Sur la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay, différents services existent pour vous aider dans votre vie quotidienne.

## L'aide à domicile

L'aide à domicile intervient directement chez vous en fonction de vos besoins et peut accomplir différentes tâches.

**Actes de la vie quotidienne et entretien du cadre de vie**

- Préparation de repas, courses
- Rangement, réfection lit
- Nettoyage des sols, vitres
- Entretien du linge

**Actes essentiels de la vie quotidienne**

- Aide au lever, au coucher
- Stimulation à la toilette
- Aide à la prise de repas
- Aide au déplacement

**Vie sociale et relationnelle**

- Promenade, compagnie
- Tâches administratives
- Lecture, correspondance
- Ecoute, dialogue
- Activités de loisirs

Pour bénéficier de ce service, vous pouvez au choix, passer par une **association**, un **service** ou **employer directement un particulier**. Quel que soit le mode choisi, les dépenses liées à l'aide à domicile donnent droit à une réduction d'impôts pour les personnes imposables sur le revenu ou un crédit d'impôts pour les personnes non imposables.

Les associations et services spécialisés dans l'aide à domicile proposent plusieurs types de prise en charge.
Vous pouvez, à votre convenance, faire appel à un **service prestataire** ou à un **service mandataire**.

### Le service prestataire

L'association ou le service auquel vous faites appel, est employeur de l'aide à domicile. La structure choisie en assure le recrutement et assume toutes les responsabilités. L'aide à domicile est mise à votre disposition et la structure vous facture les prestations réalisées.
Dans le cadre de la réglementation sur les services à la personne, le Conseil Départemental peut être amené à fixer les tarifs horaires des services, dans le cadre de l'autorisation.
Ce régime permet aux services autorisés d'intervenir auprès des bénéficiaires de l'aide sociale.

*Les services prestataires existants (agréés par le Conseil Départemental)*

| STRUCTURES | Secteur d'intervention |
|---|---|
| **ADMR de Brasparts**<br>18 rue Saint-Michel – 29190 Brasparts<br>☎: 02 98 81 46 38 | Lannédern<br>Le Cloître-Pleyben |
| **ADMR Les rives de l'Aulne**<br>4 rue de Châteaulin – 29190 Pleyben<br>☎: 02 98 16 61 59 | CCPCP sauf communes de Lannédern, le Cloître-Pleyben |
| **ADSMN** (Association de Développement Sanitaire des Montagnes Noires)<br>13 rue du Général de Gaulle – 29520 Châteauneuf-du-Faou<br>☎: 02 98 73 43 76 | Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Pleyben, Saint-Ségal |
| **Age d'Or Services**<br>Zone de Troyalach – 5 rue Jean Baptiste Godin – 29170 Saint-Evarzec<br>☎: 02 98 53 15 86 | CCPCP |
| **Archipel Aides et soins à domicile**<br>8 rue Chanoine Grall – 29160 Crozon<br>☎: 02 98 26 29 46 | CCPCP sauf Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Saint-Ségal |
| **CCAS de Châteaulin**<br>15 quai Jean Moulin – 29150 Châteaulin<br>☎: 02 98 86 59 26 | Châteaulin |
| **DomusVi**<br>1 Place de Strasbourg – 29200 Brest<br>☎: 02 22 54 23 00 / 06 80 87 84 85 | Dinéault, Châteaulin, Saint-Nic, Port-Launay, Trégarvan, Saint-Ségal |

| | |
|---|---|
| **DomusVi**<br>14 rue Amiral Julien Cosmao – 29000 Quimper<br>☎: 02 22 54 23 06 | Cast, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Pleyben, Saint-Coulitz |
| **Junior&Senior**<br>2 rue du Général Lambert – 29270 Carhaix<br>☎: 09 86 17 02 60 | Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Saint-Ségal |
| **Junior&Senior**<br>24 rue Duguay-Trouin – 29100 Douarnenez<br>☎: 02 98 92 73 64 | CCPCP sauf Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Pleyben, Saint-Ségal, Trégarvan |
| **La Belle vie en Cornouaille**<br>9 rue Henri de Bournazel – 29000 Quimper<br>☎: 02 98 10 17 71 | CCPCP |
| **SOLIKERNE**<br>44 Avenue Léon Blum – 29000 Quimper<br>☎: 02 98 10 65 57 | CCPCP sauf Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Saint-Ségal |
| **Vitalliance**<br>180 rue de Kerervern – 29490 Guipavas<br>☎: 02 98 43 39 82 | CCPCP |
| **Zen Seniors Services**<br>11 avenue du Général de Gaulle – 29270 Carhaix<br>☎: 02 98 99 10 66 | CCPCP |

## Le service mandataire

Vous êtes l'employeur de l'aide à domicile, responsable de son embauche et de son licenciement.
Vous mandatez une association ou un service pour effectuer les formalités administratives : contrat de travail, bulletin de salaire, déclaration, proposition de remplacement de salarié en cas de maladies ou d'absences, etc. Vous devez respecter la convention collective nationale des salariés du Particulier Employeur. Vous réglez les prestations réalisées et les cotisations à l'URSSAF.
A noter qu'en cas de licenciement, il faut s'acquitter, pour le bénéficiaire :

- D'une indemnité de licenciement
- D'un préavis
- D'un certificat de travail
- D'une attestation employeur Pôle Emploi.

*Les services mandataires existants*

| STRUCTURES | Secteur d'intervention |
|---|---|
| **ADMR de Brasparts**<br>18 rue Saint-Michel – 29190 Brasparts<br>☎: 02 98 81 46 38 | Lannédern<br>Le Cloître-Pleyben |
| **ADSMN** (Association de développement sanitaire des Montagnes Noires)<br>13 rue du Général de Gaulle – 29520 Châteauneuf-du-Faou<br>☎: 02 98 73 43 76 | Châteaulin, Dinéault, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Pleyben, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Ségal |
| **Archipel Aides et soins à domicile**<br>8 rue Chanoine Grall – 29160 Crozon<br>☎: 02 98 26 29 46 | CCPCP sauf Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Pleyben, Saint-Ségal |
| **DomusVi**<br>1 Place de Strasbourg – 29200 Brest<br>☎: 02 22 54 23 00 / 06 80 87 84 85 | Dinéault, Châteaulin, Saint-Nic, Port-Launay Trégarvan, Saint-Ségal |
| **DomusVi**<br>14 rue Amiral Julien Cosmao – 29000 Quimper<br>☎: 02 22 54 23 06 | Cast, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Pleyben, Saint-Coulitz |
| **Vitalliance**<br>180 rue de Kerervern – 29490 Guipavas<br>☎: 02 98 43 39 82 | CCPCP |

## Vous employez directement un salarié

Vous préférez la formule de « l'emploi direct ». Celui-ci est basé sur la convention collective nationale des salariés des Particuliers Employeurs.
Dans ce cas, vous recherchez vous-même l'aide à domicile et devenez ainsi son employeur.
Un contrat de travail signé entre les 2 parties établit les modalités de travail (horaires, tâches, salaire…). Il vous reviendra de prévoir les remplacements en cas de congés et d'arrêt maladie.

Il existe 2 formules de prise en charge administrative et financière :

- Soit vous faites les déclarations à l'URSSAF, signez le contrat de travail et établissez vous-même les bulletins de salaire. Vous pouvez adhérer à la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs) qui vous conseillera et vous accompagnera dans vos démarches administratives. Elle répond à toutes les questions sur l'emploi d'un salarié à domicile.
- Soit vous utilisez le Chèque Emploi Service Universel (CESU) ou le Chèque Emploi Service préfinancé.

### Le CESU

Il simplifie les démarches administratives de l'emploi d'un salarié. Il vous permet à la fois de rémunérer et de déclarer un employé à domicile. Le chéquier se compose de chèques à remplir pour payer le salarié et de volets sociaux pour le déclarer. Vous pouvez le demander auprès de votre organisme bancaire ou postal. Il est encaissable directement par son bénéficiaire dans l'ensemble du réseau bancaire.

### Le Chèque Emploi Service préfinancé

Il est diffusé par votre employeur, mutuelle, assurance, caisse de retraite.
Il vous permet de payer un prestataire de services à domicile ou un salarié.
Le chéquier se compose de chèques pré-identifiés à votre nom et de volets sociaux permettant de déclarer le salarié.

A noter qu'en cas de fin de contrat, il faut s'acquitter, pour le bénéficiaire :

- D'une indemnité de licenciement
- D'un préavis
- D'un certificat de travail
- D'une attestation employeur Pôle Emploi

*Des exonérations de cotisations de sécurité sociale sont possibles sous certaines conditions. Vous pouvez vous renseigner auprès du CNCESU ou à l'URSSAF.*

### +++Contacts

**+FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs) Bretagne**
91 Avenue Aristide Briand – 35000 Rennes
Tél : 0825 07 64 64 (n°indigo)
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 18h
Site : www.fepem.fr
Le site : www.particulieremploi.fr propose une base de données d'employés particuliers à domicile dans différents domaines (jardinage, aide à domicile…)
Le site www.institut-fepem.fr (les organismes de formation).
Le site www.ircem.fr (les caisses de retraite, prévoyance mutuelle des salariés).

**+Délégué Territorial de l'Agence Nationale des Services à la Personne**
5 venelle de Kergos – 29000 Quimper
Tél : 02 98 64 50 37

**+Centre National du Chèque Emploi Service Universel (CESU)**
63 rue de la Montat – 42961 Saint-Etienne Cedex 9
Tél : 0820 868 584 (n°indigo)
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h
Site : www.cesu.urssaf.fr

**+Unité Départementale du Finistère de la Direccte Bretagne**
18 rue Anatole Le Braz – CS 41021 – 29196 Quimper Cedex
Tél : 02 98 55 63 02
Ouvert du lundi au vendredi (8h30-11h30 / 13h30-16h30)

**+Antenne de Brest (Direccte)**
1 rue des Néreides – CS 32922 – 29229 Brest Cedex 2
Tél : 02 98 41 82 55
Ouvert du lundi au vendredi (8h30-11h30 / 13h30-16h30)

**+URSSAF Sud – Finistère**
18 rue de la République – 29000 Quimper
Tél : 39 57
Ouvert du lundi au vendredi sur RDV

**+URSSAF Nord – Finistère**
8 square Marc Sangnier – 29200 Brest
Tél : 39 57
Ouvert du lundi au vendredi sur RDV

# Le portage de repas

Pour les personnes qui souhaitent être soulagées au niveau de la cuisine, il existe le service portage de repas.
Des repas équilibrés et variés sont proposés pour chaque jour de la semaine (midi et soir) avec choix des menus ou des régimes et un rythme de livraison adaptés à votre situation.

| STRUCTURES | Secteur d'intervention |
|---|---|
| **ADMR de Brasparts**<br>18 rue Saint-Michel – 29190 Brasparts<br>☎: 02 98 81 46 38 | Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Pleyben, Saint-Ségal |
| **ADSMN** (Association de développement sanitaire des Montagnes Noires)<br>13 rue du Général de Gaulle – 29520 Châteauneuf-du-Faou<br>☎: 02 98 73 43 76 | Châteaulin, Dinéault, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Pleyben, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Ségal |
| **Age d'Or Services**<br>Zone de Troyalach – 5 rue Jean Baptiste Godin – 29170 Saint-Evarzec<br>☎: 02 98 53 15 86 / Site internet : www.agedorservices.com | CCPCP |
| **ODELLIA Portage de repas**<br>55 route de Cuzon – 29000 Quimper<br>☎: 02 98 55 26 89 / Site internet : www.odellia.fr | CCPCP sauf Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Gouézec, Pleyben |

# Les plats à emporter

Vous avez la possibilité de commander des plats à emporter au sein d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), à venir chercher sur place (livraison non assurée).

**+EHPAD du Porzay**
10 rue Ti Lann 29550 PLOMODIERN
Tél : 02 98 81 28 50
*Secteur d'intervention : Cast, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Saint-Nic*

# La restauration collective

Vous avez la possibilité de vous restaurer au sein d'une structure, ce qui permet de vous soulager au niveau des courses et de la cuisine, de faire de nouvelles rencontres et d'avoir un premier contact avec la vie en collectivité lorsque cette restauration s'effectue dans un EHPAD.

**+EHPAD de Pleyben**
18 rue de Châteaulin – 29190 Pleyben
Tél : 02 98 86 78 00

**+Les Genêts d'Or**
Le Vieux Bourg – 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 16 10 97
*Secteur d'intervention : CCPCP*

# Les services de livraison

Les courses peuvent être livrées à domicile par certains commerces et certains services :

- Commerce de votre commune
- Consultez les annuaires ou internet

**+Age d'Or Services**
Zone de Troyalach – 5 rue Jean-Baptiste Godin – 29170 Saint-Evarzec
Tél : 02 98 53 15 86 / Site internet : www.agedorservices.com
*Secteur d'intervention : CCPCP*

# La téléassistance

La téléalarme est un service d'écoute social et d'appel d'urgence. Grâce à un émetteur portable qui se présente sous la forme d'un bracelet ou d'un pendentif, vous pouvez déclencher une alarme à distance.
En quelques secondes, votre appel est transmis à une centrale spécialisée, disponible 24 heures sur 24. Le téléopérateur se met en contact avec la personne et identifie la demande (chute, malaise, inconscience…). Selon la situation, une personne de l'entourage ou les services de secours sont contactés pour intervenir. Le matériel peut être acheté ou loué et des frais d'installation sont à prévoir.
Un choix important de téléassistance existe : téléalarme, détecteur de chute, mobile-assistance... L'appareil choisi doit être adapté à votre situation.
Plusieurs opérateurs existent. Certains ont signé des conventions avec votre mairie, votre mutuelle ou caisse de retraite, vous permettant ainsi de bénéficier d'une aide. Vous pouvez avoir également une réduction ou un crédit d'impôts selon votre situation administrative.

# Les aides techniques

Afin d'améliorer votre qualité de vie à domicile, des aides techniques peuvent être mises à votre disposition : lit médicalisé, déambulateur, aides liées à votre handicap...
Vous pouvez acheter, louer, parfois emprunter du matériel auprès d'associations, de pharmacies ou de sociétés spécialisées.
A noter qu'une prescription médicale est indispensable pour un remboursement total ou partiel du matériel médical.

**LES PHARMACIES**
*Consulter les annuaires rubrique « Pharmacie », sur Ameli.fr (annuaire santé) ou sur internet*

**LES SOCIETES SPECIALISEES**
*Consulter les annuaires rubrique « Matériel médico-chirurgical » : vente, location, réparation, ou sur internet*

**LES ASSOCIATIONS**
*Renseignez-vous auprès des professionnels sociaux, professionnels de santé ou contactez le CLIC.*

# Le jardinage et le bricolage

Des services et associations peuvent vous aider à entretenir votre jardin et vous aider à faire face à tous les petits dépannages de la vie courante (fixation d'une étagère…).

*Consultez les annuaires ou internet.*
*Pour plus de renseignements, contacter le CLIC.*

# Le transport

Adressez-vous à la mairie de votre lieu de résidence ou contactez le CLIC afin de connaitre les possibilités de transport.

*Consultez les annuaires, rubrique « Taxis ou Ambulances », ou internet.*

# Les loisirs

De nombreuses associations et structures offrent des animations, des activités de bien-être, culturelles, manuelles, des moments de rencontre et de convivialité afin de maintenir le lien social.
L'association Polysonnance souhaite, par exemple, apporter à chacun des activités régulières, événements culturels et des services accessibles au plus grand nombre.

**+Polysonnance – Centre Social**
5 quai Robert Alba – 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 86 13 11

**+Université du Temps Libre (Mairie de Châteaulin)**
15 quai Jean Moulin – 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 86 10 05

**+Club Ar Vignonnet – CAST**
*Mardi 14h-18h / Salle de la Rotonde*

**+Club des Aînés de l'Aulne – CHATEAULIN**
*Mardi après-midi / Foyer de la Gare*

**+Club San Dispar – DINEAULT**
*Mercredi après-midi / Salle polyvalente*

**+Association des Retraités de Karreg An Tan – GOUEZEC**
*Mercredi après-midi tous les 15 jours / Salle municipale*

**+Arrée Détente – LANNEDERN**
*Mardi après-midi (14h) / Salle polyvalente*

**+Club du 3ème âge – LENNON**
*Mercredi après-midi / Salle des associations*

**+Club des Ainés Ruraux (Amical du 3ème âge de Landremel) – LOTHEY**
*Mercredi après-midi / Salle polyvalente*

**+Club des Ainés Ruraux – PLEYBEN**
*Jeudi après-midi / Foyer des Ainés*

**+Club des Aînés Ruraux – PLOEVEN**
*1er et 3ème mercredi du mois (14h-17h) / Salle locale des anciens*

**+Amicale de la Gare – PLOMODIERN**
*Mardi après-midi / Salle Jean Mignon*

**+Club Amitiés Loisirs – PLOMODIERN**
*Jeudi après-midi / Salle communale*

**+Mardis Loisirs – PLONEVEZ-PORZAY**
*Mardi après-midi / Salle des associations*

**+Foyer Rural – PORT-LAUNAY**
*3ème mercredi après-midi du mois / Salle communale*

**+Le Club des Aînés Ruraux – SAINT-COULITZ**
*3ème mercredi du mois (14h) / Salle communale*

**+Association Galouperien Sant Vic – SAINT-NIC**
*Lundi après-midi / Salle associative*

**+Club Rencontre – SAINT-NIC**
*Mardi 13h30-18h / Salle communale*

**+Club de l'Amitié – SAINT-SEGAL**
*Mercredi (14h) / Salle de l'ancienne école*

*Adressez-vous à la mairie de votre lieu de résidence afin d'obtenir les coordonnées des clubs et/ou connaître d'autres associations existantes ou contactez le CLIC.*

# Les soins à domicile

Les objectifs sont d'assurer les soins infirmiers et les soins d'hygiène, et d'aider à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne.
Sur prescription médicale, les soins peuvent être réalisés par :

- Un Infirmier Diplômé d'Etat libéral (IDE)
- Un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

**L'INFIRMIER LIBERAL ASSURE :**

- Les soins corporels : toilettes, habillage…
- Les soins infirmiers : médicaments, pansements actes techniques, soins palliatifs…

Les soins sont en partie ou totalement remboursés aux assurés sociaux par la Sécurité Sociale ; la part restante étant à la charge de l'assuré ou de sa mutuelle.

**LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE ASSURENT :**

- Les soins corporels, toilette, habillage,
- Les soins préventifs et relationnels.

Les actes techniques d'infirmiers (injection, pansement, perfusion) sont réalisés par des infirmiers libéraux qui ont passé une convention avec le service. Ce dernier les rémunère.

Le coût des soins n'est pas réglé par la personne aidée. Il est directement perçu en totalité par le service auprès de la Caisse d'Assurance Maladie dont relève la personne aidée.

## +++Contacts

**+SSIAD de Châteauneuf-du-Faou**
13 rue du Général de Gaulle – 29520 Châteauneuf-du-Faou
Tél : 02 98 73 43 76
*Secteur d'intervention : Châteaulin, Dinéault, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Pleyben, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Ségal*

**+SSIAD de Crozon**
8 rue Chanoine Grall – 29160 Crozon
Tél : 02 98 26 20 60
*Secteur d'intervention : Saint-Nic, Trégarvan*

**+SSIAD de Briec**
9 rue de la Résistance – 29510 Briec
Tél : 02 98 57 93 23
*Secteur d'intervention : Lothey, Gouézec*

**+SSIAD de Douarnenez**
Centre Hospitalier Michel Mazéas
85 rue Laënnec – BP 156 – 29171 Douarnenez Cedex
Tél : 02 98 75 10 10 / 06 08 61 43 48
*Secteur d'intervention : Cast, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay*

**+Professionnels libéraux**
*Consulter les annuaires, rubrique « infirmier Diplômes d'Etat, cabinets, soins à domicile », Ameli.fr ou internet.*

# L'hospitalisation à domicile

L'hôpital à domicile est destiné à toute personne malade, quel que soit son âge, et dont l'état nécessite des soins complexes, continus et coordonnés. L'hôpital à domicile est prescrit par le médecin hospitalier ou le médecin traitant.

# Les hôpitaux et cliniques

**+Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille (CHIC)**
14 bis avenue Yves Thépot – BP 1757 – 29107 Quimper Cedex
Tél : 02 98 52 60 60

**+Centre Hospitalier Michel Mazéas**
85 rue Laënnec – BP 156 – 29171 Douarnenez Cedex
Tél : 02 98 75 10 10

**+Centre Hospitalier des Pays de Morlaix**
15 rue de Kersaint Gilly – BP 97237 – 29672 Morlaix Cedex
Tél : 02 98 62 61 60

**+Centre Hospitalier Régional Universitaire Brest-Carhaix**
14B rue du Docteur Menguy – 29270 Carhaix
Tél : 02 98 99 20 20

**+Clinique Kerfriden**
24 Grand 'Rue – 29150 Châteaulin
Tél : 08 26 96 11 16

# Les autres professionnels de la santé

**KINESITHERAPEUTE**
Le kinésithérapeute réalise des actes de façon manuelle ou instrumentale à des fins de rééducation et de traitement et ce, sur prescription médicale. Il est aussi un professionnel du bien-être, de la détente et de l'hygiène de vie.

**PODOLOGIE, PEDICURE**
Le podologue/pédicure est le spécialiste de la santé du pied et de tout ce qui en découle.
Son rôle est le traitement et le dépistage de nombreuses pathologies. Il pratique aussi les soins d'hygiène. Ce spécialiste peut être consulté soit directement, soit sur prescription médicale

**ORTHOPHONISTE**
L'orthophoniste est le spécialiste de la rééducation du langage oral et écrit et en particulier de la prononciation.

**ERGOTHERAPEUTE**
L'ergothérapeute est le spécialiste de l'ergothérapie, méthode thérapeutique visant à rééduquer par l'activité physique et manuelle. Il aide les personnes qui présentent un déficit fonctionnel à s'adapter à leur handicap, pour reprendre les activités de la vie quotidienne ; il intervient auprès des personnes présentant un handicap physique, mental ou émotionnel.
*Consultez les annuaires, internet ou contactez le CLIC.*

# Amélioration de l'habitat

Pour améliorer votre quotidien, prévenir les accidents, adapter votre logement en fonction d'une perte d'autonomie ou d'un handicap, vous pouvez bénéficier de conseils dans l'élaboration de votre projet, ou en fonction de votre situation personnelle, d'aides financières.

### SOLIHA / CITEMETRIE

Ils vous accompagnent et conseillent dans vos projets d'amélioration de logement : plus confortable et mieux adapté au maintien à domicile.
Lorsque vous êtes propriétaire ou locataire dans le parc privé, ils vous aident dans la recherche de financements, vous renseignent et constituent les dossiers nécessaires à l'obtention des aides financières (caisse de retraite, Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), etc).

*A savoir : la CCPCP dispose d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire, jusqu'en 2020. Le cabinet Citémétrie a été désigné afin d'assurer le diagnostic d'amélioration, aider à la constitution des dossiers et assurer le plan de financement des travaux d'amélioration et d'adaptation.*

### DIAGNOSTIC-CONSEIL ADAPTATION

Il a pour objet de relever la configuration et le confort de votre logement ainsi que votre situation personnelle actuelle, voire son évolution éventuelle.
Le but est d'apprécier l'adéquation entre votre situation et votre logement et ainsi de vous apporter les préconisations nécessaires pour rendre votre logement accessible et mieux adapté.
Ce diagnostic peut être réalisé par un technicien ou un ergothérapeute. Il vous apporte un avis neutre et les préconisations d'un professionnel dans l'adaptation du logement. L'intérêt est de réaliser des travaux adaptés précisément à votre situation et d'éviter des travaux inutiles ou ne correspondant pas à vos besoins.
Les documents remis par les professionnels ayant réalisé le diagnostic-conseil vous permettront ensuite de consulter plus facilement les entreprises compétentes.

### L'ADIL

Elle offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

### ENER'GENCE

Cette agence apporte un service d'information et de conseil neutre et gratuit sur les économies d'énergie dans votre habitation: chauffage, isolation, économies d'énergie et énergies renouvelables, information sur les aides financières pour les travaux de rénovation énergétique, aide à la lecture de devis.

## +++Contacts

**+ANAH (Agence Nationale d'Amélioration à l'Habitat)**
3 square Marc Sangnier – CS 41925 – 29219 Brest Cedex 2
Tél : 02 98 38 45 00
Mail : ddtm-sh-anah@finistere.gouv.fr

**+ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)**
23 rue Jean Jaurès – 29000 Quimper
Tél : 02 98 46 37 38
Mail : adil29@adil29.org
*Permanence à la MSAP le 3ème lundi du mois sur RDV de 9h à 10h ; sans RDV de 10h à 12h*
*Permanence à la Salle du Patrimoine à Pleyben les 2ème et 4ème mercredis du mois sur RDV de 14h à 15h ; sans RDV de 15h à 17h*
*Permanence à la mairie de Plomodiern le 1er mardi du mois sur RDV de 9h à 10h ; sans RDV de 10h à 12h*

**+Citémétrie**
5 bis rue des Ecoles – 29900 Concarneau
Tél : 02 98 50 53 94
Mail : opah.ccpcp@citemetrie.fr
*Permanence à la MSAP le 4ème vendredi du mois au matin (sans RDV)*
*Permanence à la Mairie de Pleyben le 2ème vendredi du mois au matin (sans RDV)*

**+Ener'gence**
9 rue Duquesne – BP 21014 – 29210 Brest Cedex 1
Tél : 02 98 33 20 09
Mail : info.energie@energence.net
*Permanence sans RDV le 3ème lundi du mois le matin à la MSAP et l'après-midi à la Mairie de Pleyben*

**+SOLIHA**
41 rue Pen Ar Steir – BP 1502 – 29105 Quimper Cedex
Tél : 02 98 95 67 37
Mail : info.quimper@soliha-finistere.fr
2 rue de Denver – 29200 Brest
Tél : 02 98 44 85 76
Mail : info.brest@soliha-finistere.fr

# PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

Dans le cadre de leurs missions respectives, différents partenaires et le CLIC proposent :

**DES ACTIONS DE PREVENTION SANTE**

- Ateliers prévention des chutes ;
- Ateliers sur l'alimentation ;
- Ateliers de mémoire.

**DES CONFERENCES SUR DES THEMES DECLINES AUTOUR DE LA NOTION DE PREVENTION DU VIEILLISSEMENT**

**DES ACTIONS DE SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX**

- Groupes d'échanges, programme de formation…

Sur le plan local, départemental et national, différentes associations existent pour vous aider, vous accompagner et vous soutenir dans votre vie quotidienne.

*N'hésitez pas à faire remonter vos besoins, vos attentes en matière d'information.*
*Le CLIC prendre en compte votre demande et vous renseignera sur les actions existantes.*

# BENEFICIER D'UN ACCUEIL PONCTUEL

L'accueil ponctuel a pour but de soulager les familles et de leur permettre d'avoir une solution de répit.
Certains accueils permettent de préserver, maintenir, voire restaurer l'autonomie des personnes atteintes de troubles démentiels et de favoriser leur vie à domicile dans les meilleures conditions possibles, tant pour eux que pour leurs aidants.

## LA GARDE DE NUIT

La garde de nuit est une aide à domicile qui intervient pour surveiller une personne malade à domicile pendant la nuit.
Le prix varie selon le nombre d'interventions durant la garde.

### +++Contacts

**+ADSMN : Association de Développement Sanitaire Des Montagnes Noires**
13 rue du Général de Gaulle – 29520 Châteauneuf-du-Faou
Tél : 02 98 73 43 76
*Secteur d'intervention : Châteaulin, Dinéault, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Pleyben, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Ségal*

**+ARCHIPEL Aides et Soins à Domicile**
8 rue Chanoine Grall – 29160 Crozon
Tél : 02 98 26 29 46
*Secteur d'intervention : CCPCP sauf Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Pleyben, Gouézec, Lothey, Saint-Ségal*

**+DomusVi Quimper**
14 rue Amiral Julien Cosmao – 29000 Quimper
Tél : 02 22 54 23 06
*Secteur d'intervention : Cast, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Saint-Coulitz*

**+DomusVi Brest**
26 rue de Bohars – 29200 Brest
Tél : 02 22 54 23 00 / 06 80 87 84 85
*Secteur d'intervention : Châteaulin, Dinéault, Saint-Nic, Port-Launay, Trégarvan*

**+La Belle Vie en Cornouaille**
46 quai Charles de Gaulle 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 10 17 71
*Secteur d'intervention : CCPCP*

**+Solikerné**
44 avenue Léon Blum – 29000 Quimper
Tél : 02 98 10 65 57
*Secteur d'intervention : CCPCP sauf Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Pleyben, Lennon, Gouézec, Lothey, Saint-Ségal*

**+Vitalliance**
5 rue Victor Hugo – 29200 Brest
Tél : 02 98 43 39 82
*Secteur d'intervention : CCPCP*

## L'ACCUEIL DE JOUR

Il répond à un double objectif :

- Permettre aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés de vivre le plus longtemps possible à domicile grâce à des activités de stimulation.
- Soutenir leurs familles leur donnant la possibilité de temps de répit.

Les personnes vivant à domicile sont accueillies un ou plusieurs jours par semaine.
La structure propose aux personnes âgées des animations et des activités de stimulation corporelles et cognitives : tâches ménagères, jeux, activités repas, activités manuelles, gymnastique douce, atelier musical, sorties en plein air, sorties culturelles.

### +++Contacts

**+Accueil de jour Ty Deiz**
1 Place de la Résistance – 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 81 92 99 / 02 98 86 64 20
*Secteur d'intervention : CCPCP*

**+Accueil de jour Ti Degemer**
9 rue des Plomarc'h – 29100 Douarnenez
Tél : 02 98 92 13 62
*Secteur d'intervention : Plomodiern, Ploéven, Plonévez-Porzay, Cast*

## L'HOPITAL DE JOUR

L'admission s'effectue à la demande du patient et de la famille, sur indication d'un médecin.

Après consultation du médecin de la structure, le patient est pris en charge par la Sécurité Sociale.
Le transport domicile-hôpital est remboursé.

En fonction de la structure, des projets de soins individualisés, des entretiens, des ateliers thérapeutiques individuels ou collectifs (mémoire, expression corporelle, musique, repas thérapeutique, créativité) peuvent être proposés aux personnes.

### +++Contacts

**+Centre de STER'HEOL**
**Centre Hospitalier Etienne Gourmelen**
30 rue Penn Ar Yeun – 29100 Poullan-sur-Mer
Tél : 02 98 70 71 90

**+Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille (CHIC)**
**Hôpital de jour Gériatrique Diagnostic**
14 avenue Yves Thépot – 29000 Quimper
Tél : 02 98 52 61 67

**+Centre Hospitalier Michel Mazéas**
**Hôpital de jour Gériatrique Diagnostic**
85 rue Laënnec – BP 156 – 29171 Douarnenez
Tél : 02 98 75 15 62

**+Centre Hospitalier des Pays de Morlaix**
15 rue de Kersaint Gilly – BP 97237 – 29672 Morlaix Cedex
Tél : 02 98 62 61 60

**+ESPAS'K – Etablissement de Soins Psychiatrique Adultes et Seniors**
**Hôpital de jour**
24 Grand'rue – 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 86 39 39

## L'ACCUEIL TEMPORAIRE

L'accueil temporaire est un hébergement limité dans le temps (90 jours maximum sur l'année).
Il s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis : isolement, absence des aidants, besoin d'un répit.
Il constitue également un intermédiaire entre le domicile et l'institution.
Cet accueil est proposé par des établissements d'hébergement.

**+EHPAD « Les Collines Bleues »**
Le Château – Quartier Notre-Dame – 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 86 01 21

*Pour connaitre d'autres structures d'accueil en dehors de la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay, contactez le CLIC.*

# AUTRES SOLUTIONS ALTERNATIVES

## EQUIPE SPECIALISEE D'ALZHEIMER ET SYNDROMES APPARENTES A DOMICILE (ESA)

C'est une équipe spécialisée "maladie d'Alzheimer et syndromes apparentés" qui propose des séances de réhabilitation cognitive et d'accompagnement à domicile.
Elle intervient auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou syndromes apparentés diagnostiqués, de personnes arrivées au stade léger ou modéré de la maladie et sur prescription médicale (médecins généralistes, gériatre, neurologue...).

+++Contacts

**+ESA – Association de maintien à domicile des personnes âgées – Service de Soins**
3 rue aux œufs – 29790 Pont-Croix
Tél : 09 75 75 65 53
*Secteur d'intervention : Plomodiern, Ploéven, Plonévez-Porzay, Cast*

**+ESA – ADSMN**
13 rue du Général de Gaulle – 29520 Châteauneuf-du-Faou
Tél : 02 98 73 43 76
*Secteur d'intervention : Châteaulin, Dinéault, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Pleyben, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Ségal*

## PLATEFORME DE REPIT ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES AIDANTS FAMILIAUX

Cette Plateforme offre aux aidants-aidés un temps libéré, une écoute, un soutien, favorise le maintien du lien social et contribue à la conservation des capacités existantes.

**+Plateforme de REPIT et d'accompagnement pour les aidants familiaux**
9 rue des Plomar'ch – 29100 Douarnenez
Tél : 02 98 58 91 13
*Secteur d'intervention : Plomodiern, Ploéven, Plonévez-Porzay, Cast, Saint-Nic*

## UNITE COGNITIVO-COMPORTEMENTALE (UCC)

+++Contacts

**+Clinique Les Glénan**
Chemin de Kersalé – 29950 Bénodet
Tél : 08 26 10 59 20
*Secteur d'intervention : CCPCP*

**+Centre Hospitalier des Pays de Morlaix**
Site Le Guervenan – 29640 PLOUGONVEN
Tél : 02 98 62 61 66
*Secteur d'intervention : Région de Pleyben*

# AUTRES STRUCTURES UTILES

**CENTRES MEDICAUX-PSYCHOLOGIQUES (CMP)**

Les CMP interviennent auprès de toute personne de plus de 16 ans en souffrance psychique.

Les missions des CMP :

- ✓ Accueil
- ✓ Consultations pluridisciplinaires
- ✓ Evaluation - Orientation
- ✓ Visites et hospitalisations à domicile
- ✓ Accueil et activités de groupe

Les interventions se font à domicile ou dans des structures d'hébergement, sous forme d'accueil avec ou sans RDV, de consultations spécialisées pluriprofessionnelles, de psychothérapies individuelles.

**+CMP – Briec de l'Odet**
Rue Madeleine Lagadec – 29510 Briec de l'Odet
Tél : 02 98 57 59 38
*Secteur d'intervention : CCPCP sauf Pleyben, Le Cloître-Pleyben, Lannédern et Lennon*

**+CMP – Douarnenez**
19 rue Commandant Fernand – 29100 Douarnenez
Tél : 02 98 74 24 25
*Secteur d'intervention : CCPCP sauf Pleyben, Le Cloître-Pleyben, Lannédern et Lennon*

**+CMP – Morlaix**
Centre Hospitalier des Pays de Morlaix
15 rue de Kersaint Gilly – 29600 Morlaix
Tél : 02 98 62 69 12
*Secteur d'intervention : Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Pleyben*

# CHOISIR UN LIEU D'HEBERGEMENT

L'entrée en EHPAD se prépare et est décidée par la personne âgée lorsque cette dernière a conservé ses capacités mentales.
A défaut, la famille, l'entourage, le représentant légal fait le choix d'une entrée en institution pour le bien-être de la personne.
Il vous est conseillé de visiter ces structures afin de choisir celles qui vous conviendront le mieux.

Un dossier unique d'inscription en EHPAD est mis à la disposition des personnes âgées et des familles. Il comporte un volet administratif et un volet médical.
Ce dossier peut être retiré auprès des services sociaux, EHPAD, CLIC et sur le site internet du Conseil Départemental (www.finistere.fr).
Ce dossier ne vaut que pour une inscription sur liste d'attente et son dépôt ne vaut en aucun cas une admission. La demande d'inscription n'est valable qu'un an. Au terme de ce délai, si la demande d'inscription est maintenue, il faut contacter à nouveau chacun des établissements concernés.

Un contact doit systématiquement être pris auprès de chacune des structures mentionnées sur la demande d'inscription pour obtenir des renseignements sur le fonctionnement de l'établissement, sur les pièces administratives à fournir au moment d'une entrée éventuelle.

*Si vous souhaitez connaitre d'autres établissements d'hébergement, vous pouvez contacter le CLIC.*

**LE CANTOU (Centre d'Activités Naturelles Tirées d'Occupations Utiles)**
C'est une petite unité d'hébergement permanent composée de personnes âgées désorientées.
Il est intégré à un EHPAD et se compose d'un espace de vie communautaire et d'un espace de vie personnel. Il a pour objectif de préserver l'autonomie et l'activité des personnes, ainsi que de maintenir les liens familiaux et sociaux.

*Vous savez la possibilité de visiter ces établissements.*

**EHPAD La Vallée de l'Aulne**
Rocade de Parc Bihan
29150 Châteaulin
Tél : 02 98 86 15 31

Situé dans un écrin de verdure, avec une vue imprenable, l'EHPAD est agréé pour accueillir 80 résidents dans trois maisonnées de 16 places pour personnes âgées dépendantes, une maisonnée pour 18 personnes handicapées vieillissantes et une unité semi-ouverte pour 14 personnes destinée à devenir sécurisée dès que les moyens seront suffisants en termes de personnel dédié.

Chacun des niveaux se trouve de plain-pied dans la rue ou le jardin.
L'établissement assure aux personnes le confort matériel et moral, ainsi que les soins qui leur sont indispensables.
Cet EHPAD est le lieu de vie et domicile des résidents ; il importe donc qu'il soit agréable et convivial.

Les soins sont assurés par une équipe pluridisciplinaire d'une cinquantaine de professionnels composée notamment d'agents hôteliers, d'infirmiers et d'aides-soignants ainsi qu'une psychologue, une ergothérapeute et une animatrice.
En outre, une monitrice-éducatrice et des aides médico-psychologiques sont affectés à l'unité pour personnes handicapées vieillissantes.
Les espaces collectifs sont nombreux : des jardins, des petits salons, une tisanerie par unité, des salles d'animation.

**EHPAD « Les Collines Bleues »**
Le Château – Quartier Notre-Dame
29150 Châteaulin
Tél : 02 98 86 01 21

Bénéficiant d'une vue panoramique sur Châteaulin et la Vallée de l'Aulne, dans un site paysagé, l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes « Les Collines Bleues » accueille 164 résidents, accompagnés des équipes soignantes, d'un médecin coordinateur et d'animatrices.

Doté d'une lingerie et d'un bus aménagé pour personnes à mobilité réduite, l'établissement propose :

- Un hébergement permanent
- 2 places en hébergement temporaire, à raison d'une place au sein d'une des cinq unités de vie et une autre place dans l'unité spécifique.
- Une unité spécifique « Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés », comportant 18 places, ouvrant sur « un jardin des sens ».
- Une restauration sur place livrée par Vitalys La Cuisine Interhospitalière (organisation de repas à thèmes saisonniers mais aussi des repas familiaux).

**EHPAD du Porzay**
10 rue de Ti Lann
29550 Plomodiern
Tél : 02 98 81 28 50

L'EHPAD est agréé pour accueillir 60 résidents valides ou dépendants. Proche du bourg de Plomodiern, l'établissement est situé à proximité des commerces, cabinet médical...
Il bénéficie d'un environnement agréable et calme. Une priorité est donnée aux personnes originaires des 5 communes du SIVU (Cast, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Saint-Nic).

Il dispose de 55 chambres individuelles et 5 chambres doubles. Douze de ces chambres sont réservées aux personnes désorientées (CANTOU).
L'équipe est composée d'un médecin coordinateur, d'infirmiers, d'ergothérapeutes, d'un psychologue, d'une animatrice, d'assistants sociaux, d'aides médico-psychologiques et d'agents.
Afin de permettre un maintien des possibilités physiques et psychiques du résident, l'établissement propose diverses activités telles que : jeux de société, film, documentaire, gymnastique douce, atelier mémoire, pâtisserie, peinture et chant. Des échanges notamment avec les écoles de Plomodiern et des animations extérieures maintiennent le résident dans un environnement dans un environnement social et ludique.

**EHPAD de Pleyben**
18 rue de Châteaulin
29190 Pleyben
Tél : 02 98 86 78 00

Proche du bourg et situé dans un cadre calme, agréable et verdoyant, l'EHPAD possède 117 lits au total dont 115 en chambres individuelles. Il existe également un service spécialisé pour les personnes présentant des troubles de la mémoire et/ou de l'orientation, d'une capacité de 12 places.

Une équipe pluridisciplinaire est mise en place afin de répondre aux besoins de chaque personne âgée. L'équipe est ainsi composée d'un médecin coordonnateur, psychologue, ergothérapeute, infirmiers et aides-soignants.
Un animateur ainsi que des bénévoles proposent tout au long de l'année des activités et ateliers tels que le chant, les activités manuelles et artistiques, les ateliers mémoire, de la gym douce, de la cuisine. Des rencontres intergénérationnelles ou inter-établissement sont également organisées régulièrement.

**FOYER DE VIE DE DINEAULT**
1 Menez Bihan
29150 Dinéault
Tél : 02 98 86 17 93

Le Foyer de Vie (FDV) accueille à la journée, de manière temporaire (maximum de 90 jours par an) ou à temps complet, des personnes pour lesquelles le projet de vie passe par une diversité d'activités autres que le travail : activités éducatives, rééducatives, d'expression et de socialisation.
La structure est agréée pour 20 places d'internat, 1 place d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour pour le Foyer de Vie et 15 places d'internat pour le Foyer d'Accueil Médicalisé.
Chaque pensionnaire dispose d'une chambre individuelle intégrée dans une unité conçue comme une maison de plain-pied installée autour d'un patio.
Un appartement peut également recevoir une famille d'accompagnants.
L'admission se fait sur décision de la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

**LES PAPILLONS BLANCS – Résidence du Rivoal**
1 rue des Châtaigniers
29190 Pleyben
Tél : 02 98 81 46 34

La Résidence permet d'assurer l'hébergement et l'entretien de 15 personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un établissement ou un service d'aide par le travail ou dans une entreprise adaptée.
Elle a pour but de placer les résidents dans une dynamique d'insertion sociale, complétant les actions engagées dans le cadre de leur insertion professionnelle, d'accompagner les personnes dans la vie quotidienne, aux loisirs, aux démarches administratives et à l'aide psychologique et d'assurer parfois le transport des travailleurs handicapés vers leur lieu de travail.
Les frais sont à la charge de l'adulte handicapé. Le montant de la participation varie selon les prestations servies par le foyer et selon la situation professionnelle et familiale de la personne handicapée, sous réserve d'un minimum de ressources laissé à sa disposition.
L'admission se fait sur décision de la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

**FOYER DE VIE KAN AR MOR – Résidence de l'Aulne**
7 rue Pierre Cloarec
29190 Pleyben
Tél : 02 98 26 79 70

Le Foyer de Vie accueille des personnes majeures souffrant d'un handicap mental et/ou psychique avec déficience intellectuelle associée.
Le but de cet établissement est de permettre aux personnes accueillies de se sentir comme dans un véritable foyer et de mettre à distance les espaces de travail des professionnels des lieux de vie des résidents.
Une quarantaine de résidents sont ainsi repartis en 4 maisons de « plain-pied » disposant chacune d'un espace restauration. Chacun des résidents peut bénéficier des interventions de l'ASCKAM (Association Sportive et Culturelle Kan Ar Mor) dans les domaines de la culture et du sport.
L'équipe spécialisée est composée d'éducateur spécialisé, d'aides-soignants, d'AES, de surveillants de nuit, de psychologue, et de salariés pour un travail en multidisciplinarité
Tous les résidents doivent bénéficier d'une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et d'une notification de prise en charge par l'Aide Sociale Départementale.

## LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Agréés par le Conseil Départemental, les accueillants familiaux hébergent des personnes âgées à titre payant. Ils offrent un environnement affectif de qualité et une présence permanente qui assurent confort et sécurité. La personne âgée est l'employeur de la personne agréée : elles sont liées par un contrat d'accueil. Un accompagnement social est assuré par le service social du CHIC.

### +++Contacts

**+Centre Hôpital Intercommunal de Cornouaille**
**Service social CHIC**
14 avenue Yves Thépot – 29000 Quimper
Tél : 02 98 52 60 79 (secrétariat – service social)

**+Direction Départementale d'Action Sociale du Pays de Cornouaille**
12 rue Stang Ar C'hoat – 29000 Quimper
Tél : 02 98 76 25 00

**+Conseil Départemental 29**
Cité administrative Ty Nay – 29000 Quimper
Tél : 02 98 76 20 20

# BENEFICIER D'AIDES FINANCIERES

## L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)

L'APA est une aide attribuée par le Conseil Départemental. Elle est destinée aux personnes de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, résidant à domicile ou en institution.

Pour en bénéficier, il faut :

- Etre âgé de 60 ans et plus
- Relever d'un degré de dépendance attributif (GIR 1 à 4) évalué par la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso Ressources),
- Résider de façon stable et régulière en France. En cas de nationalité étrangère, attester d'une carte de résidence ou d'un titre de séjour en cours de validité.

L'APA permet de financer une partie :
+ Des services d'aides à domicile ou du salaire d'un emploi direct,
+ Du portage de repas, la téléalarme, des aides techniques,
+ Des aménagements du domicile,
+ Des frais d'accueil de jour,
+ Des frais d'accueil temporaire.

*A noter que cette allocation est non récupérable sur la succession. Le dossier d'APA peut être retiré à la mairie du domicile de la personne âgée, au CDAS ou au CLIC.*
*Le dossier complété doit être remis au CDAS.*

## LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

La PCH est une prestation versée par le Conseil Départemental sans condition de ressources. Elle permet une prise en charge d'une partie des frais d'intervention d'une tierce personne et des besoins techniques nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie de la personne en situation de handicap.

Pour en bénéficier il faut :

- Etre âgé de 20 à 60 ans
- Les personnes de plus de 60 ans dont le handicap répondait, avant cet âge limite, à ces critères sous réserve de solliciter cette prestation avant 75 ans
- Les personnes de plus de 60 ans exerçant toujours une activité professionnelle ou ayant une fonction élective
- Résider de façon stable et régulière en France
- Avoir une difficulté absolue ou des difficultés graves dans la réalisation d'activités essentielles de la vie quotidienne.

## LE FONDS DEPARTEMENTAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Le fonds permet d'attribuer des aides financières aux personnes handicapées (bénéficiaires de la PCH) pour faire face aux frais de compensation restant à leur charge après qu'elles aient fait valoir l'ensemble de leurs droits.

*Vous pouvez vous adressez à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou au CLIC pour obtenir le dossier de demande.*

**+Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**
1C rue Félix Le Dantec – CS 52019 – 29018 Quimper Cedex
Tél : 02 98 90 50 50
Mail : contact@mdph29.fr
Site internet : www.mdph29.fr

## L'AIDE SOCIALE

L'aide sociale est accordée par le Conseil Départemental et est destinée aux personnes ayant des ressources insuffisantes.
Elle permet de financer en partie :

- Une aide à domicile à domicile,
- L'hébergement,
- Le placement familial par un accueillant familial.

Cette aide est récupérable :

- Sur la succession du bénéficiaire,
- Sur la donation des biens postérieurement à la demande d'aide sociale ou dans les 10 ans qui ont précédé cette demande (pris en compte des dons manuels et des biens immobiliers),
- Sur les contrats « d'assurance-vie ».

*Vous pouvez déposer votre demande au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à la mairie de votre lieu de résidence, ou à la mairie de la commune de l'établissement d'hébergement.*
*Elle sera étudiée par le Conseil Départemental qui décidera soit du rejet, soit de l'admission.*

## LA PARTICIPATION DE CERTAINES CAISSES DE RETRAITE

Certaines caisses de retraite participent au financement d'une aide à domicile, de travaux d'amélioration de l'habitat, d'un service de portage des repas, d'un hébergement, d'une téléalarme… Généralement, le financement est fonction des ressources de la personne et du degré de dépendance.
Suite à un accident de vie, à une hospitalisation, certaines caisses peuvent octroyer des heures supplémentaires d'aide à domicile. Ces aides ne font pas l'objet de récupération sur succession.
Chaque caisse de retraite a sa propre législation.
*A noter que ces différentes aides financières ne sont pas cumulables.*
*Vous pouvez vous renseigner auprès de votre caisse de retraite principale ou auprès du CLIC.*

## L'AIDE DES MUTUELLES

En fonction du contrat souscrit auprès de votre mutuelle, vous pouvez bénéficier d'une assistance à la sortie d'hôpital (prise en charge totale d'un nombre d'heures d'aide à domicile dans un délai défini).
*Pensez à regarder les garanties de votre contrat. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre complémentaire santé.*

## L'ALLOCATION LOGEMENT

C'est une aide accordée par la CAF afin de permettre de régler tout ou une partie du montant du loyer dans un logement autonome ou dans un établissement, sous condition de ressources.

**+Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère**
1 rue de Portzmoguer – 29602 Brest Cedex 2
Tél : 0810 25 29 30
*Permanence sur RDV à la MSAP le mercredi avec un technicien ou le lundi avec un travailleur social*

**+Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'Armorique**
3 rue Hervé de Guébriant – 29412 Landerneau Cedex
Tél : 02 98 85 79 79
*Permanence sur RDV à la MSAP*

## L'AIDE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Une complémentaire santé (mutuelle) sert à rembourser tout ou une partie des dépenses de santé qui ne sont pas remboursées par l'Assurance Maladie.
Suivant un plafond de ressources, vous pouvez bénéficier d'une **aide totale** pour régler les cotisations de votre complémentaire santé **avec la CMU complémentaire (CMU C)** ou d'une **aide partielle avec l'Aide à l'acquisition d'une couverture Complémentaire Santé (ACS)**.
*Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter votre organisme de Sécurité Sociale (CPAM, MSA, Sécurité Sociale des indépendants) ou contacter le CLIC.*

# PROTEGER LA PERSONNE

Il existe différentes mesures qui consistent à **accompagner** ou à **protéger** la personne.

## MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE (MASP)

C'est une mesure d'accompagnement social global dont le fondement est l'aide à la gestion des prestations sociales pour la personne en difficulté d'autonomie sociale et dont la santé ou la sécurité est menacée.

Un contrat doit être signé entre le Président du Conseil Départemental et la personne concernée.
Le Département, par l'intermédiaire des services sociaux met en œuvre des actions en faveur de l'insertion sociale du demandeur et pour rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales.
L'intéressé peut autoriser le Département à percevoir et à gérer pour son compte tout ou partie des prestations sociales qu'il reçoit.
Si vous rencontrez des difficultés à gérer votre budget, contactez le Conseil Départemental.

+++Contacts

**+CDAS Châteaulin-Pleyben**
56 avenue de Quimper – 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 86 00 44
**+Antenne de Pleyben**
Rue Laurent le Roux – 29190 Pleyben
Tél : 02 98 26 63 62

**+Direction Départementale d'Action Sociale du Pays de Cornouaille**
12 rue Stang Ar C'hoat – 29000 Quimper
Tél : 02 98 76 25 00

## MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ)

Cette mesure de protection est réservée aux personnes qui connaissent une altération des facultés mentales ou corporelles, de nature à empêcher l'expression de leur volonté, et qui est médicalement constatée par un médecin choisi sur la liste établie annuellement par le Procureur de la République.
Un dossier est à retirer au Tribunal d'Instance et à déposer dans cette même institution.
Pour prononcer une mesure de protection, le Juge des Tutelles consulte :

- Le certificat médical établi par un médecin habilité
- La personne à protéger.
- Il peut aussi entendre des membres de la famille pour déterminer si la mesure de protection peut être confiée à l'un deux.

**Les mesures de protection judiciaire pouvant être mises en œuvre :**

### SAUVEGARDE DE JUSTICE

Cette mesure est provisoire. Elle est prise le temps de l'instruction de la demande de mesure de protection. Elle peut être mise en place dans des situations d'urgence qui nécessite la protection d'une personne rapidement.

### CURATELLE

La mesure peut être simple ou renforcée.
La curatelle renforcée suppose que la personne protégée est en capacité d'émettre un avis éclairé sur les actes importants de gestion de ses biens ; la gestion de ses revenus et de ses charges est assurée par son curateur qui en outre lui accorde son assistance pour les actes importants auxquels elle est associée.
La curatelle simple suppose une certaine autonomie de la personne protégée qui assure seule la gestion de ses revenus et de ses charges ; son curateur lui accorde son assistance uniquement pour les actes importants.

### TUTELLE

Cette mesure signifie en pratique que la personne est représentée dans tous les actes de la vie civile et dans la gestion de son patrimoine (tous les actes sont effectués par le tuteur seul, et après autorisation du Juge des Tutelles pour les actes importants).

### HABILITATION FAMILIALE

Cette mesure suppose que la personne à protéger est hors d'état de manifester sa volonté et qu'elle doit être représentée dans les actes de la vie civile et dans la gestion de son patrimoine.
Cette mesure est fondée sur l'adhésion ou l'absence d'opposition des proches de l'intéressé, entretenant des liens étroits et stables avec lui (ascendants, descendants, frères et sœurs, conjoints, partenaire d'un PACS, concubin).

+++Contacts

**+Tribunal d'Instance**
48 A Quai de l'Odet – 29018 Quimper Cedex
Tél : 02 98 82 88 00

**+Association Tutélaire du Ponant (ATP)**
Hôtel d'entreprises – ZA Stang Ar Garront – Rue Camille Danguillaume
BP 119 – 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 16 10 15

**+Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (UDAF 29)**
8 route de l'Innovation – 29000 Quimper
Tél : 02 98 10 32 95 / 02 98 10 38 00
Mail : atf@udaf29.fr
*Permanence sur RDV le 3ème vendredi du mois à la MASP de Châteaulin*

**+Union Départementale des Associations Familiales du Finistère (UDAF 29)**
15 rue Gaston Planté – 29850 Gouesnou
Tél : 02 98 33 34 00
8 route de l'Innovation – 29000 Quimper
Tél : 02 98 10 38 00

*Vous pouvez vous adresser aux services ou au CLIC pour plus de renseignements.*

### LA MANDAT DE PROTECTION FUTURE

C'est un contrat qui vous permet d'organiser à l'avance la protection :

- De votre personne,
- D'une personne handicapée dont vous auriez la charge,
- De vos biens et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées, pour le jour où votre état de santé ne vous permettra plus de le faire vous-même.

Ce contrat peut être établi par acte notarié, ou en remplissant le formulaire CERFA à faire enregistrer auprès d'un Pôle Enregistrement (Trésor Public). Dans le cas où vous le rédigez vous-même, le mandat doit être contresigné par un avocat.

**+Pôle Enregistrement de Brest**
**Service de la publicité foncière et d'enregistrement de Brest 1**
Cité administrative – 1 square Marc Sangnier – BP 91408 – 29210 Brest Cedex 1
Mail : spf.brest1@dgfip.finances.gouv.fr
Site internet : www.vos-droits.justice.gouv.fr
Tél : 02 98 80 89 07

*Vous pouvez consultez les annuaires rubriques « Avocats », « Notaire » ou internet.*

# LES SERVICES SOCIAUX

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le domaine des politiques sociales, pour apporter des réponses au plus près des usagers, le Conseil Départemental décline ses actions dans 3 territoires d'action sociale, au sein des Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) et de leurs antennes.

Les équipes médico-sociales pluri professionnelles exercent les missions du Conseil Départemental :

- Accueil
- Prévention enfance / famille
- Protection de l'enfance
- Insertion et lutte contre les exclusions
- La prévention, la protection et l'accompagnement des personnes âgées et handicapées en difficultés, et également l'instruction et le suivi médico-social des dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie du territoire.

**+CDAS Châteaulin-Pleyben**
56 avenue de Quimper – 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 86 00 44
Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h

**+Antenne de Pleyben**
Rue Laurent le Roux – 29190 Pleyben
Tél : 02 98 26 63 62
Ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h15-17h

**+Direction Départementale d'Action Sociale du Pays de Cornouaille**
12 rue Stang Ar C'hoat – 29000 Quimper
Tél : 02 98 76 25 00
Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h

*Des permanences sur rendez-vous sont assurées par des assistantes sociales sur tout le territoire de la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay.*
*Pour obtenir un rendez-vous, contacter le secrétariat au 02 98 86 00 44.*

## LA CARSAT Bretagne (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail)

Le service social de la CARSAT Bretagne est un service social spécialisé en santé. Il s'adresse à tout assuré CPAM, tout retraité de la CARSAT confronté à des problématiques de santé ou d'accès aux soins liées à la maladie ou au handicap, confronté à des difficultés professionnelles ou de maintien à l'emploi ou confronté à des problématiques liées à la perte d'autonomie.

La CARSAT de Bretagne a procédé à la signature de conventions auprès d'établissements de santé sur le Finistère. Cette convention a pour mission : la mise en œuvre de l'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) en facilitant le retour à domicile des personnes âgées ne relevant pas de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

**+Service Social de la CARSAT Bretagne**
Cité de Guerlac'h
18 rue de la République – 29000 Quimper
Tél : 36.46 / 02 90 41 40 10
Mail : ssr29.quimper@carsat-bretagne.fr

## LA FEDERATION MSA D'ARMORIQUE (Mutualité Sociale Agricole)

Dans l'axe « Seniors », la MSA approche la problématique de la prévention du vieillissement pathologique et de la perte de capacités en s'adressant aux personnes retraitées MSA non bénéficiaires de l'APA.
La MSA a pour missions :

- L'accompagnement social individuel réalisé auprès de personnes fragilisées (grand âge, état de santé, hospitalisation, veuvage, isolement…) pour permettre la vie à domicile
- L'élaboration ou la promotion de réponses collectives développées avec les partenaires : ateliers de prévention santé, groupe d'aidants, groupes de préparation à la retraite.

**+MSA d'Armorique**
3 rue Hervé de Guébriant – 29412 Landerneau Cedex
Tél : 02 98 85 79 79
*Permanence sur RDV à la MSAP de Châteaulin*

## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Chaque mairie dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale. Son rôle est d'animer l'action sociale de la commune. Il effectue des actions en faveur de la population en fonction de son domaine d'intervention (aides légales et facultatives, aides aux personnes âgées et aux personnes en difficulté).

### +++Contacts

**+Mairie de Cast**
Place St-Hubert – 29150 CAST
Tél : 02 98 73 54 34
Mail : mairie.de.cast@wanadoo.fr

**+Mairie de Châteaulin**
15 quai Jean Moulin – 29150 CHATEAULIN
Tél : 02 98 86 10 05
Mail : mairie@chateaulin.fr

**+Mairie de Dinéault**
3 rue de la Tour d'Auvergne – 29150 DINEAULT
Tél : 02 98 26 00 55
Mail : mairie-dineault@wanadoo.fr

**+Mairie de Gouézec**
5 rue Karreg-An-Tan – 29190 GOUEZEC
Tél : 02 98 73 30 06
Mail : mairie.gouezec@wanadoo.fr

**+Mairie de Lannédern**
11 rue René Caro – 29190 LANNEDERN
Tél : 02 98 26 40 56
Mail : accueil@mairie-lannedern.bzh

**+Mairie de Le Cloître-Pleyben**
11 rue de la Mairie – 29190 LE CLOITRE-PLEYBEN
Tél : 02 98 26 60 05
Mail : mairie-cloitre-pleyben@wanadoo.fr

**+Mairie de Lennon**
25 Place de l'Eglise – 29190 LENNON
Tél : 02 98 73 71 08
Mail : mairie-de-lennon@wanadoo.fr

**+Mairie de Lothey**
8 Place de la Mairie – 29190 LOTHEY
Tél : 02 98 73 32 79
Mail : mairie.de.lothey@wanadoo.fr

**+Mairie de Pleyben**
Place Charles de Gaulle – 29190 PLEYBEN
Tél : 02 98 26 68 11
Mail : commune-de-pleyben@wanadoo.fr

**+Mairie de Ploéven**
Place de la Mairie – 29550 PLOEVEN
Tél : 02 98 81 51 84
Mail : mairie-ploeven@wanadoo.fr

**+Mairie de Plomodiern**
20 rue du Docteur Vourc'h – 29550 PLOMODIERN
Tél : 02 98 81 51 29
Mail : mairie.plomodiern@wanadoo.fr

**+Mairie de Plonévez-Porzay**
5 allée du Stade – 29550 PLONEVEZ-PORZAY
Tél : 02 98 92 50 23
Mail : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr

**+Mairie de Port-Launay**
Place Général de Gaulle – 29150 PORT-LAUNAY
Tél : 02 98 86 09 63
Mail : port-launay@wanadoo.fr

**+Mairie de Saint-Coulitz**
Place François Mitterrand – 29150 SAINT-COULITZ
Tél : 02 98 86 17 65
Mail : mairie.saint-coulitz@wanadoo.fr

**+Mairie de Saint-Nic**
12 rue du Menez Hom – 29550 SAINT-NIC
Tél : 02 98 26 50 36
Mail : commune-stnic@wanadoo.fr

**+Mairie de Saint-Ségal**
Place de Guillaumes – 29590 SAINT-SEGAL
Tél : 02 98 73 17 03
Mail : accueil@mairie-saintsegal.fr

**+Mairie de Trégarvan**
Le Bourg – 29560 TREGARVAN
Tél : 02 98 26 02 06
Mail : mairie.tregarvan@wanadoo.fr

# LES ADRESSES UTILES

**PERMANENCES A LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)**
33 quai Robert Alba – 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 16 14 20
Ouvert du lundi au vendredi 8h45-12h / 13h30-17h30 (17h les jeudis et vendredis)

**+ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)**
23 rue Jean Jaurès – 29000 Quimper
Tél : 02 98 46 37 38
*Permanence à la MSAP le 3ème lundi du mois sur RDV de 9h à 10h ; sans RDV de 10h à 12h*
*Permanence à la Salle du Patrimoine à Pleyben les 2ème et 4ème mercredis du mois sur RDV de 14h à 15h ; sans RDV de 15h à 17h*
*Permanence à la mairie de Plomodiern le 1er mardi du mois sur RDV de 9h à 10h ; sans RDV de 10h à 12h*

**+Agora Justice (Aide aux victimes et accès aux droits)**
29 rue du Palais – 29000 Quimper
Tél : 02 98 52 08 68
Mail : contact@agorajustice.fr
*Permanence sur RDV le 1er lundi du mois 13h30-17h30*

**+Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (UDAF 29) – Assistant aux Tuteurs Familiaux**
8 route de l'Innovation – 29000 Quimper
Tél : 02 98 10 32 95 / 02 98 10 38 00
Mail : atf@udaf29.fr
*Permanence sur RDV le 3ème vendredi du mois*

**+Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère**
1 rue de Portzmoguer – 29602 Brest Cedex 2
Tél : 0810 25 29 30
*Permanence sur RDV le mercredi avec un technicien ou le lundi avec un travailleur social*

**+Citémétrie**
5 bis rue des Ecoles – 29900 Concarneau
Tél : 02 98 50 53 94
*Permanence sans RDV à la MSAP le 4ème vendredi du mois 9h30-12h*
*Permanence sans RDV à la Mairie de Pleyben le 2ème vendredi du mois 9h30-12h*

**+CPAM**
Cité du Guerlac'h – 18 rue de la République – 29000 Quimper
Tél : 36 46
*Permanence sans RDV le mardi (hors vacances scolaires) 9h-12h / 13h30-16h*

**+Délégué du Défenseur des droits**
Cédric L'HOUR
Tél : 02 98 16 14 20 (accueil MSAP)
Mail : cedric.lhour@defenseurdesdroits.fr
*Permanence sur RDV le mercredi après-midi*

**+Ener'gence**
9 rue Duquesne – BP 21014 – 29210 Brest Cedex 1
Tél : 02 98 33 20 09
Mail : info.energie@energence.net
*Permanence sans RDV le 3ème lundi du mois le matin à la MSAP et l'après-midi à la Mairie de Pleyben*

**+MSA d'Armorique**
3 rue Hervé de Guébriant – 29412 Landerneau Cedex
Tél : 02 98 85 79 79
*Permanence sur RDV*

## PERMANENCES AU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION SOCIALE (CIOS)

40 grand'rue – 29150 Châteaulin
Tél : 02 98 16 14 80
Ouvert du lundi au jeudi (9h-12h / 13h30-16h30) et le vendredi (9h-12h)

**+ASP Armorique (Association de Soins Palliatifs)**
Tél : 02 98 86 21 23
*Permanence sur RDV le 1er et 3ème mardi de chaque mois 14h-16h*

**+ATED 29 (Autisme Troubles Envahissants du Développement)**
Tél : 06 26 04 37 56
Mail : gaelle.vial@gmail.com
Site internet : www.autisme-bretagne.fr
*Permanence au CIOS le 2ème vendredi du mois 10h30-12h30*
*Permanence à la Mairie de Saint-Ségal le 1er et 4ème vendredi du mois 10h30-12h30*

**+CICAS / ARRCO (retraite complémentaire)**
Tél : 08 20 20 00 75
*Permanence sur RDV le 2ème lundi et le 4ème jeudi de chaque mois*

**+CLCV**
(Consommation, Logement et Cadre de Vie)
8 rue des Douves – 29000 QUIMPER
Tél : 02 98 95 34 41 / 06 04 45 86 54 / 06 95 60 32 65
*Permanence sur RDV le 2ème et 4ème jeudis du mois et tous les mercredis (14h-17h30)*

**+Conciliateur de justice**
44 Place Saint-Corentin – BP 1759
29000 Quimper
Tél : 02 98 98 89 89 / 02 98 86 59 25 (CCAS Châteaulin)
*Permanence une fois par mois (voir planning au CIOS)*

**+CRESUS (Aide aux personnes en situation de surendettement)**
Tél : 06 16 72 35 22
*Permanence sur RDV le jeudi*

**+FNATH (Fédération des Accidents du Travail et Handicapés)**
Place Edouard Mazé – 29200 Brest
Tél : 02 98 43 01 44
*Permanence le 2ème mercredi de chaque mois (9h-10h)*

**+REPERES (aide aux démarches liées à l'emploi)**
Tél : 06 43 82 21 77
*Permanence sur RDV le samedi matin*

**+Réseau Kerdiab (prise en charge des diabétiques)**
Centre Delta. 4 bd. Creac'h Gwen – 29000 Quimper
Tél : 02 98 10 19 61
*Permanence sur RDV le 1er lundi de chaque mois*

**+UDAF (Tutelles)**
Tél : 02 98 10 38 00
*Permanence le 2ème mardi de chaque mois (10h-12h)*

**+UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux)**
Tél : 02 98 64 52 91
*Permanence le 2ème mardi de chaque mois (14h-16h30)*

## AUTRES CONTACTS

**+Services d'Urgence**
**Gendarmerie : 17**
**Pompiers : 18**
**SAMU : 15**

**+ADOC-CGL (Spécialisé dans le logement et l'assistance aux démarches administratives et juridiques)**
Tél : 02 98 73 43 76

**+ALMA 29 (Allô Maltraitance Personnes Âgées)**
Tél : 02 98 43 68 07

**+Association Parkinson**
Tél : 02 98 45 20 22 (Quimper) / 02 98 95 91 01 (Châteaulin)

**+Association de Parkinsoniens du Finistère**
Tél : 02 98 71 36 71 / 09 60 36 57 68

**+Bibliothèque Sonore de Quimper**
(prêt gratuit de livres enregistrés pour les déficients visuels)
Tél : 02 98 90 38 96

**+Bien Vieillir Ensemble**
Dans les résidences pour Personnes Âgées
Tél : 02 98 64 81 39

**+CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)**
41 Kerfeunten – 29000 Quimper
Tél : 02 98 95 10 02

**+Délégué Territorial de l'Agence Nationale des Services à la Personne**
5 venelle de Kergos – 29000 Quimper
Tél : 02 98 64 50 37

**+France Alzheimer**
18 rue Voltaire – 29200 Brest
Tél : 02 98 44 90 27

**+Parent'âge Parentel**
(aide psychologique des personnes âgées et de leur famille)
Tél : 02 98 43 25 26

**+Sourdine**
(pour les malentendants et les devenus sourds)
Tél : 02 98 94 96 73

**+Site internet**
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



***Les contacts dans ce guide n'étant pas exhaustifs, vous pouvez également consulter les annuaires ou contacter le CLIC pour plus de renseignements.***

# MODALITES D'INTERVENTION DU CLIC

REGLEMENT INTERIEUR DU CLIC

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CLIC PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

***Préambule***

En vertu de l'article L.311-7 du Code de l'action sociale et des familles et du décret N°2003-1095 du 14 novembre 2003, le présent règlement a pour objectifs de définir d'une part, les droits et obligations des personnes accueillies et d'autre part les modalités de fonctionnement des services. Dans ce cadre, il rappelle les principes qui régissent l'accueil et l'accompagnement de la personne ainsi que les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement. Ces dispositions, qui visent à favoriser la qualité de l'accompagnement, seront mises en œuvre dans le respect de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie. La présente version du règlement de fonctionnement a été adoptée par le CLIC de Pleyben-Châteaulin-Porzay, par délibération du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, le 8/12/2017.

***Art.1 Votre accompagnement***

- *Accueil*

La coordinatrice accueille, informe et oriente vers les différents dispositifs existants. Elle vous accompagne dans vos démarches, vous met en relation avec les différents intervenants de l'aide et du soin et propose une réponse adaptée à votre besoin. Elle impulse des actions de prévention (santé, alimentation, aide aux aidants, prévention des chutes …).

- *Modalités d'intervention du service*

Le service propose un accueil téléphonique et/ou physique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. En fonction de votre situation, une visite à domicile d'évaluation de vos besoins par la coordinatrice peut être envisagée.

- *Modalités de traitement de l'information*

Les données vous concernant peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le personnel du service est tenu au secret professionnel : discrétion et confidentialité doivent être respectées.

Avec votre accord, la coordinatrice pourra partager les informations de nature confidentielle vous concernant avec d'autres partenaires, dans un souci de vous apporter des prestations adaptées.

Vous avez à tout moment la possibilité de refuser que certaines informations vous concernant soient partagées, en informant le service.

- *Modalités en cas d'absence*

En cas d'absence du personnel, le service dispose d'un répondeur.

***Art 2. Vos relations avec le personnel***

Le personnel du service est à votre disposition pour toutes les missions qui lui ont été confiées par la direction. Le personnel du CLIC est à la disposition de la personne aidée et de sa famille pour répondre à leur observation et à l'évolution de leurs besoins.
Le personnel est tenu de respecter la dignité, l'intimité, les convictions philosophiques, politiques ou religieuses des personnes prises en charge et la confidentialité des informations. Les usagers sont également tenus de respecter le personnel du CLIC.
Un contrat individuel d'accompagnement par le CLIC est proposé à toutes les personnes bénéficiant du service.


*CLIC Pleyben-Châteaulin-Porzay, 33 Quai Robert Alba-29150 Châteaulin ☎: 02-98-16-14-25 Mail : clic@ccpcp.bzh*

## *Art 3. Votre expression*

En vertu des articles L311-5 et L311-6 du Code de l'action sociale et des familles, et des dispositions prévues par la Charte des Droits et Libertés de la personne bénéficiaire, votre expression sera assurée par vous-même ou par votre représentant légal.

### *3-1 Forme de participation*

- Enquête de satisfaction
- Par l'intermédiaire d'un groupe d'expression
- Par toutes autres formes de participation

### *3-2 En cas de litige*

En cas de litige avec le service, vous ou votre représentant légal pouvez suivre la procédure suivante :
1/ Faire un recours auprès du directeur et/ou de la Présidente de la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (demande d'entretien, courrier).
2/ Faire appel à une personne qualifiée que vous choisissez sur une liste établie conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental du Finistère
Cette personne est susceptible d'intervenir en tant que médiateur.

## *Art 4. Mesures exceptionnelles*

**Maltraitance ou violence :** dans le cadre des interventions du CLIC, en cas d'évaluation d'une situation de risque de danger ou de danger imminent, le CLIC peut être amené à adresser au Procureur de la République un signalement relatif à la protection des personnes vulnérables. Le CLIC peut transmettre également l'information au Conseil Départemental du Finistère qui assure une fonction d'expertise et d'accompagnement des publics en difficultés avec l'accord de la personne.

**Urgence :** en cas de porte close par exemple, et en l'absence de réponse de votre part ou de vos référents, la coordinatrice du CLIC peut évaluer le bien-fondé de faire intervenir les services d'urgence en concertation avec le Maire ou son représentant. Les dégradations éventuelles liées à l'intervention d'un serrurier, des pompiers ou gendarmerie (bris de glace, serrure…) seront à votre charge.

**Urgence médicale** : appel du médecin traitant, ou du SAMU.

**Violence :** des dispositions pénales en vigueur peuvent être appliquées à votre encontre ou envers le service en cas de comportement répréhensible notamment en cas de violence sur autrui. Des procédures d'enquêtes administratives, de police et de justice peuvent être engagées.

## *Art 5. Modification du règlement de fonctionnement*

Le présent règlement est établi pour une durée illimitée.
Toutefois, il peut faire l'objet d'une révision à tout moment :

- A l'initiative de la Direction du CLIC
- A la demande du Conseil d'Administration
- A la demande des usagers

Toute révision fera l'objet d'une procédure similaire à celle qui a présidé à son élaboration.

## *Art 6. Diffusion du présent règlement*

Ce document est annexé au livret d'accueil et remis à l'usager ou son représentant dans le cadre d'un projet d'accompagnement. Il est également affiché dans les locaux du service.


*CLIC Pleyben-Châteaulin-Porzay, 33 Quai Robert Alba-29150 Châteaulin ☎: 02-98-16-14-25 Mail : clic@ccpcp.bzh*

# Charte de la personne accueillie

## Principes généraux*

*Arrêté du 8 septembre 2003*

**Principe de non-discrimination**
Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise charge ou de l'accompagnement.

**Droit à une prise en charge ou à un accompagnement**
L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.

**Droit à l'information**
Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.

**Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne**

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.

**Droit à la renonciation**
Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.

**Droit au respect des liens familiaux**
La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.

**Droit à la protection**
Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.

**Droit à l'autonomie**
Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.

**Principe de prévention et de soutien**
Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.

**Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie**
L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.

**Droit à la pratique religieuse**
Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.

**Respect de la dignité de la personne et de son intimité**
Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

# NOTES

# *Guide « Bien Vieillir »*
# *élaboré en lien avec les partenaires intervenant sur le territoire de la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay*

CLIC
Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique
PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

PLEYBEN CHÂTEAULIN PORZAY
Communauté de communes

Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT